

Le juge Mondelet, qui prononça le jugement en révision, déclara que ce procédé était évidemment erroné et insuffisant, sans dire cependant de quelle autre façon le notaire aurait dû agir. Quoiqu'il en soit, la preuve entière fit voir que le demandeur avait été pris par surprise, que les conventions mutuelles des parties et leur véritable teneur n'avaient pas été comprises, et l'acte fut cassé et annulé.

C'est le seul jugement dans l'espèce que nous connaissions.

LA PLUS ANCIENNE FAMILLE DE NOTAIRES

A leur réunion annuelle de 1896, les notaires de l'arrondissement d'Auch nommèrent à la présidence de leur chambre de discipline, M. Barailhe, notaire à Saint-Sauvy, canton de Gimont.

A cette occasion, un journal disait : " Cette simple formalité présente cette fois un intérêt spécial, car, fait peut-être unique en France, cette étude, créée en 1598, s'est perpétuée pendant trois siècles dans la famille Barailhe, de père en fils, sans la moindre interruption jusqu'à ce jour."

Quelques jours après, l'*Univers* recevait la lettre suivante de l'un de ses abonnés :

" Dans l'*Univers* d'il y a quelques jours, j'ai trouvé un extrait tiré du *Petit Journal*, mentionnant l'existence à Saint-Sauvy, dans l'arrondissement d'Auch, d'une bien ancienne famille de notaires, dont l'étude créée en 1598, s'est perpétuée de père en fils jusqu'à ce jour dans la famille Barailhe.

Le *Petit Journal* suppose à tort, que ce fait est unique en France. L'Étude de Châteaudouble, canton de Chabeuil, arrondissement de Valence, a des titres d'ancienneté encore plus glorieux.

J'ignore la date de sa création, mais j'y ai découvert des actes remontant à 1232.

Elle possède la plus grande partie de ses minutes depuis 1482. A cette date, elle était occupée par le noble Guillaume de Galerand. En 1496, son beau-frère, Antoine Salier, lui succédait ; et en 1518 l'étude passait au gendre de ce dernier, Claude Prompsal. Et depuis cette époque, la famille Prompsal tient l'étude de Châteaudouble, se succédant aussi de père en fils jusqu'à ce jour.

En outre, pendant près de 200 ans, cette famille a possédé la charge de châtelain dans le mandement de Châteaudouble.